





## **Introduction**

La réunion est organisée par le programme MED POL avec l'appui obligé du Gouvernement français comme suite à la décision 17/8 de la réunion des Parties contractantes à la Convention de Barcelone tenue en janvier 2008 à Almeria (Espagne).

Les annotations qui suivent à l'ordre du jour proposé pour la réunion ont été rédigées par le Secrétariat pour aider la réunion dans ses délibérations.

Tous les Points focaux du MED POL ont été invités à prendre part à la réunion ainsi que plusieurs observateurs et experts régionaux.

### **Point 1 de l'ordre du jour: Ouverture de la réunion**

La réunion sera ouverte par le Coordonnateur du MED POL le 27 novembre 2008 à 9h30. Un représentant du pays hôte fera une déclaration liminaire.

### **Point 2 de l'ordre du jour: Objet et portée de la réunion**

Le Coordonnateur du MED POL rappellera brièvement aux participants les faits ayant précédé la réunion et quels résultats sont escomptés de celle-ci.

Concrètement, les Points focaux du MED POL sont appelés à examiner les propositions du Secrétariat en vue de parvenir à un accord sur les modalités de la poursuite du processus conduisant à l'identification de substances prioritaires, d'un mécanisme de différenciation et à l'élaboration des plans d'action et programmes requis au titre de l'article 15 du Protocole "tellurique, en vue de les soumettre aux Parties contractantes pour adoption en 2009.

### **Point 3 de l'ordre du jour: Questions organisationnelles**

- a) Règlement intérieur de la réunion des Points focaux du PAM

Le règlement intérieur des réunions et conférences des Parties contractantes à la Convention sur la protection du milieu marin et du littoral de la Méditerranée et à ses Protocoles s'appliquera *mutandis mutandis* à la présente réunion (UNEP/IG. 43/6, annexe XI).

- b) Élection du Bureau

La réunion élira un Président, deux Vice-Présidents et un Rapporteur.

- c) Adoption de l'ordre du jour

L'ordre du jour proposé figurant sous la cote UNEP(DEPI)/MED WG. 328/1 et annoté dans le présent document UNEP(DEPI)/MED WG. 328/2 sera proposé pour adoption par la réunion.

- d) Organisation des travaux

La réunion est invitée à ne travailler qu'en plénière. Toutefois, le Président pourra décider de créer des groupes de travail restreints pour débattre de questions spécifiques et formuler des propositions à la plénière.

Un service d'interprétation anglais-français sera assuré pendant la réunion.

À la fin de la réunion, les délégués seront invités à examiner et adopter un ensemble de recommandations et conclusions. Un rapport complet des délibérations sera établi par le Secrétariat à un stade ultérieur et soumis aux participants pour observations et modifications avant sa finalisation.

**Point 4 de l'ordre du jour: Vue d'ensemble et évaluation des substances visées au plan mondial et régional et valeurs limites d'émission (VLE) correspondantes (UNEP(DEPI)/MED WG. 328/Inf. 1)**

Pour établir la base nécessaire à la discussion et faciliter celle-ci ainsi que les éventuelles délibérations à mener au titre des points 5 et 6 de l'ordre du jour, le Secrétariat a élaboré, avec le concours d'un expert régional, un examen des processus actuels d'identification des substances prioritaires prévus par les AME, les conventions marines, les directives de l'UE et d'autres instruments (voir document UNEP(DEPI)/MED WG. 328/Inf. 1). Après la présentation du document, les Points focaux seront invités à formuler des observations sur son contenu.

**Point 5 de l'ordre du jour: Proposition de listes de substances prioritaires et de secteurs d'activité concernés**

Sur la base du document UNEP(DEPI)/MED WG. 328/Inf. 1, le Secrétariat a préparé une proposition détaillée pour l'identification des substances prioritaires et des secteurs concernés (voir UNEP(DEPI)/MED WG. 328/3, chapitre 2). Les Points focaux examineront les principes sous-tendant la proposition du Secrétariat, formuleront des observations à son sujet et passeront en revue et décideront les listes préparées.

**Point 6 de l'ordre du jour: Propositions pour l'élaboration d'un mécanisme de différenciation reposant sur les VLE**

Sur la base du document UNEP(DEPI)/MED WG. 328/Inf. 1 et des délibérations et décisions des réunions précédentes tenues à Durrës en 2006 et à Barcelone en 2007 (voir doc. UNEP(DEPI)/MED WG. 289/4 et UNEP(DEPI)/MED WG. 307/4), le Secrétariat a établi diverses options qui sont proposées pour l'identification d'un mécanisme de différenciation approprié en vue de l'application de valeurs limites d'émission (VLE) régionales, sur la base des MTD. La proposition intègre aussi les principes de transfert du savoir-faire, de suivi et d'évaluation (voir document UNEP(DEPI)/MED WG. 328/3, chapitre 3).

Pour répondre à la décision des Parties d'identifier et de convenir d'un mécanisme de différenciation en 2009, les Points focaux sont invités à examiner les propositions et à fournir des orientations au Secrétariat sur les travaux à mener jusqu'à la prochaine réunion des Parties.

**Point 7 de l'ordre du jour: Proposition pour l'élaboration des plans d'action et programmes contenant les mesures et calendriers à envisager au titre de l'article 15 du Protocole "tellurique"**

Avec l'entrée en vigueur du Protocole "tellurique" en mai 2008, il devient impératif d'adopter en 2009 des plans d'action et programmes contenant des mesures et calendriers (voir article 15 du Protocole). En conséquence, le Secrétariat a préparé une proposition détaillée pour l'élaboration d'un premier ensemble de plans d'action et programmes (voir document UNEP(DEPI)/MED WG. 328/3, chapitre 4) qui devra être prêt pour adoption par la réunion des Parties de 2009. La réunion est invitée à formuler des observations sur la proposition et à fournir des orientations sur la manière de procéder en vue d'atteindre l'objectif précité.

**Point 8 de l'ordre du jour: Questions diverses**

Toutes autres questions relatives au programme MED POL, sur lesquelles pourrait être appelée l'attention de la réunion, seront examinées au titre de ce point de l'ordre du jour.

**Point 9 de l'ordre du jour : Adoption de conclusions et recommandations**

La réunion sera invitée à examiner, modifier et adopter un ensemble de conclusions et recommandations rédigées par le Secrétariat sur la base des délibérations.

**Point 10 de l'ordre du jour: Clôture de la réunion**

Le Président prononcera la clôture de la réunion le 28 novembre 2008 à 18heures.

## EMPLOI DU TEMPS

### **Jeudi 27 novembre 2008**

8h30-9h30	Accueil et inscription des participants
9h30-10h	Points 1, 2 et 3 de l'OdJ
10h-10h30	Point 4
<i>10h30-11h</i>	<i>Pause café</i>
11h-12h	Point 5
12h-13h	Point 5 (suite)
<i>13h-15h</i>	<i>Pause déjeuner</i>
15h-16h30	Point 6
<i>16h30-17h</i>	<i>Pause café</i>
17h-18h	Point 6 de l'OdJ (suite)

### **Vendredi 28 novembre 2008**

9h30-10h30	Point 7
<i>10h30-11h</i>	<i>Pause café</i>
11h-12h	Point 7 (suite)
12h-13h	Point 7 (suite), point 8
<i>13h-15h</i>	<i>Pause déjeuner</i>
15h-16h30	Point 9
<i>16h30-17h</i>	<i>Pause café</i>
17h-18h	Point 10